



FÉVRIER 2019
VOLUME 22, N° 1

Mot du maire

Sommaire du budget 2019



Jacques Ladouceur
Maire

Le budget de cette année de 150^e anniversaire a été adopté lors de l'assemblée spéciale du 17 décembre 2018. Le noyau urbain de la ville de Richelieu, encerclé par le territoire agricole, constitue une contrainte très importante dans le développement économique de la municipalité. C'est pourquoi, chaque année, afin de respecter la capacité de payer de ses citoyens, l'exercice du budget devient un travail de rigueur. Nous devons toujours faire face à la hausse des quotes-parts d'organismes nécessaires à la Ville de Richelieu mais dont nous ne pouvons pas gérer les budgets. Cette année encore, on nous impose des hausses que nous devons gérer dans le budget.

Cependant, nous voulons offrir la même qualité de vie à nos citoyens et même la bonifier. Des investissements seront donc faits, en ce sens, au cours de la prochaine année. Déjà, notre centre communautaire profitera d'une cure de rajeunissement. La salle principale aura un nouveau plancher, les plafonds et les murs seront au goût du jour. Plusieurs modifications aux installations permanentes seront aussi réalisées pour le bonheur des utilisateurs.

Nous terminerons aussi les travaux amorcés en 2018. Notamment au parc de la Gare, où du mobilier urbain sera installé. Des arbres seront aussi plantés pour embellir et offrir un endroit ombragé et convivial aux familles. Le parc de l'Étang deviendra un petit bijou par l'ajout d'éclairage pour les terrains de pickleball, des bancs, des tables, une buvette et encore des arbres pour une ville de plus en plus verte. Le projet de mise en valeur de ce parc se fera par le contrôle des

plantes envahissantes de l'étang et des aérateurs seront installés sous l'eau afin d'oxygéner et de créer un mouvement de circulation de l'eau pour combattre naturellement ces plantes. Une fontaine sera installée au milieu de l'étang, ce qui rehaussera la beauté du parc. Depuis quelques années, nous annonçons l'ajout d'un bâtiment au parc Bruno-Roy. Encore une fois nous aimerions réaliser ce projet mais il faut toujours tenir compte de la disponibilité de nos employés, lesquels font un travail remarquable durant toute l'année.

Le dossier prioritaire demeure toujours la construction d'une usine d'épuration des eaux usées sur le territoire de la ville. Ce projet est assez avancé pour qu'une demande de subvention soit faite lors du prochain programme d'infrastructure gouvernemental. Quant au projet d'une nouvelle caserne, si tout va bien et que notre demande est acceptée auprès du gouvernement, la construction pourrait débuter au printemps et être complétée en janvier 2020. Ce nouveau bâtiment engendrera une réflexion sur la disposition de nos installations au garage municipal.

N'oublions pas le côté culturel. Nous soulignons le 150^e avec plusieurs événements durant toute l'année. Ces activités s'ajoutent à notre programmation annuelle : la Fête nationale, la Fête d'automne, les Journées de la culture et le concert de Noël. Un concert en avril et une fête en septembre clôtureront notre anniversaire.

Encore cette année, notre vision à long terme nous permet de vous présenter un budget équilibré et réaliste, tout en tenant compte de la capacité de payer de nos citoyens.

TROIS VERSEMENTS

Vous aurez la possibilité de payer votre avis d'imposition de 2019 en trois (3) versements, qui auront lieu en **mars**, en **juin** et en **septembre**.

Les dates seront indiquées sur notre site Web en février.



HÔTEL DE VILLE DE RICHELIEU

200, boulevard Richelieu
Richelieu (Québec) J3L 3R4
Téléphone : 450 658-1157
Télexcopieur : 450 658-5096
info@ville.richelieu.qc.ca



www.ville.richelieu.qc.ca



www.facebook.com/VilledeRichelieu



#unevillepourlafamille



Prochaine date de tombée:
3 mai 2019

QUELQUES NUMÉROS UTILES

- **URGENCE** (Police / Pompier / Ambulance) : 9-1-1
- **Bibliothèque** : 450 658-1157, poste 235
- **CLSC** : 450 658-7561
- **Info/Santé** : 8-1-1
- **Police** : 1 450 536-3333 ou 1 888 678-7000

Prévisions budgétaires 2019 non consolidées

REVENUS

Taxes	-6 626 555 \$
Paiements tenant lieu de taxes	-69 250 \$
Transferts	-87 413 \$
Services rendus	-100 300 \$
Imposition des droits	-167 000 \$
Intérêts	-75 000 \$
TOTAL	-7 125 518 \$

CHARGES

Administration générale	1 299 801 \$
Sécurité publique	1 448 525 \$
Transport	1 857 028 \$
Hygiène du milieu	1 826 371 \$
Santé et bien-être	69 017 \$
Aménagement, urbanisme et développement	172 820 \$
Loisirs et culture	891 569 \$
Frais de financement	214 001 \$
TOTAL	7 779 132 \$

Excédent (déficit) de l'exercice avant

conciliation à des fins fiscales 653 614 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Ajouter (déduire)

Immobilisations - amortissement	-1 128 400 \$
Financement - remboursement de la dette à long terme	403 500 \$
Financement à long terme des activités financières	-6 100 \$
Affectations	77 386 \$
TOTAL	-653 614 \$

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice

à des fins fiscales 0 \$

Taux comparatifs 2018 - 2019

TAXES AU 100 \$ D'ÉVALUATION :

	2018	2019
Résiduelle	0,5862 \$	0,5950 \$
Six logements et plus	0,6833 \$	0,6935 \$
Immeubles industriels	1,2463 \$	1,2650 \$
Non résidentiels	1,0536 \$	1,0694 \$
Agricole	0,5862 \$	0,5950 \$
Terrains vagues desservis	1,1724 \$	1,1900 \$

TAXES À L'UNITÉ :

	2018	2019
Eau	165,00 \$	170,00 \$
Matières résiduelles	102,09 \$	80,87 \$
Matières recyclables	45,50 \$	46,50 \$
Matières organiques	42,00 \$	67,22 \$
Assainissement	155,00 \$	160,00 \$
Sécurité publique	175,00 \$	175,00 \$
Total	684,59 \$	699,59 \$

Comparatif d'un compte de taxes 2018 - 2019

Résidence unifamiliale moyenne 305 900 \$

	2018	2019
Générale	1793,19 \$	1820,11 \$
Taxe spéciale	15,69 \$	4,86 \$
Eau	165,00 \$	170,00 \$
Assainissement	155,00 \$	160,00 \$
Ordures	102,09 \$	80,87 \$
Collecte sélective	45,50 \$	46,50 \$
Résidus verts / bacs bruns	42,00 \$	67,22 \$
Sécurité publique	175,00 \$	175,00 \$
Total taxes foncières	2 493,47 \$	2 524,56 \$

Programme triennal d'immobilisations - Années 2019 - 2020 - 2021

TITRE	\$*	2019	2020	2021	TOTAL
Mise aux normes des infrastructures (si subvention) 4 ^e Rue	6-7	- \$	800 000 \$	- \$	800 000 \$
Mise aux normes des infrastructures (si subvention) 15 ^e Avenue	6-7	- \$	- \$	1 500 000 \$	1 500 000 \$
Usine de traitement des eaux usées et amélioration du réseau (si subvention)	6-7	1 855 000 \$	- \$	- \$	1 855 000 \$
Mise à niveau des stations de pompage et élimination de la station Théberge	6	- \$	650 000 \$	- \$	650 000 \$
Bouclage du réseau d'aqueduc sur la 5e Rue entre Archambault et la 11 ^e Avenue	4	100 000 \$	- \$	- \$	100 000 \$
Mise à niveau de la chambre de compteur St-Mathias/Richelieu	4	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$
Génératrice pour la station de pompage Samuel-Bessette	8	- \$	30 000 \$	- \$	30 000 \$
Ponceau et piste cyclable route 112	1	- \$	10 000 \$	- \$	10 000 \$
Remplacement de 2 ponceaux - rang de la Savance	1	- \$	100 000 \$	- \$	100 000 \$
Pavage et bordures dans l'ancien secteur N.D.B.S.	4-6	675 125 \$	490 875 \$	1 009 000 \$	2 175 000 \$
Chemin des Patriotes - passage piétonnier et cycliste 14e Avenue et route 112	6	- \$	300 000 \$	200 000 \$	500 000 \$
Montée Daigneault- élargissement urbain	6	- \$	400 000 \$	- \$	400 000 \$
Accotement en asphalte - rang de la Savance	6	- \$	1 000 000 \$	- \$	1 000 000 \$
Refaire le stationnement au B.I.T. et projet Kéroul	1-5	35 000 \$	- \$	- \$	35 000 \$
Cabane à sel	1-5	55 000 \$	- \$	- \$	55 000 \$
Aménagement intérieur et extérieur du garage municipal	1	45 000 \$	- \$	- \$	45 000 \$
Achat d'un tracteur tondeuse	1	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$
Achat d'une déchiqueteuse pour branches	2	- \$	42 000 \$	- \$	42 000 \$
Éclairage de rues	1	- \$	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
Travaux de réfection centre communautaire	1-5	149 000 \$	- \$	15 000 \$	164 000 \$
Piste cyclable sur la 1 ^{re} Rue - parc Fortier	1	- \$	90 000 \$	- \$	90 000 \$
Piste cyclable devant l'église	5	- \$	50 000 \$	- \$	50 000 \$
Piste cyclable sur la voie ferrée	6	- \$	1 000 000 \$	- \$	1 000 000 \$
Électricité et aérateur au parc de l'étang	1-2	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$
Chalet au parc Bruno-Roy et aménagement extérieur	5	100 000 \$	50 000 \$	- \$	150 000 \$
Aménagement des tennis (si subvention)	1-6	- \$	276 100 \$	- \$	276 100 \$
Aménagement d'un parc sur la montée Daigneault	6	- \$	- \$	200 000 \$	200 000 \$
Aménagement du parc de l'étang (si subvention)	1-7	125 000 \$	- \$	- \$	125 000 \$
Clôtures pour terrain de balle et soccer	3	- \$	13 200 \$	11 000 \$	24 200 \$
Terrain de balle: drainage, éclairage	1	- \$	100 000 \$	- \$	100 000 \$
Nouvelles bandes pour la patinoire- parc Bruno-Roy	2	40 000 \$	- \$	- \$	40 000 \$
Aménagement- œuvre d'art	1	20 000 \$	- \$	- \$	20 000 \$
Poubelles - boîtes aux lettres	1	5 000 \$	- \$	- \$	5 000 \$
Politique de l'arbre	1	10 000 \$	- \$	- \$	10 000 \$
Agrile du frêne	1	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	30 000 \$
Construction d'une nouvelle caserne (Si subvention)	6-7	3 835 800 \$	- \$	- \$	3 835 800 \$
Remplacement du camion citerne	2-5	350 000 \$	- \$	- \$	350 000 \$
Camions de service- incendie	2	45 000 \$	- \$	- \$	45 000 \$
Cylindres de carbone et cylindres cascade et régulateur	1	34 000 \$	9 000 \$	- \$	43 000 \$
Total		7 513 925 \$	5 451 175 \$	2 965 000 \$	15 930 100 \$

*SOURCE DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| 1) Surplus non affecté | 5) Surplus déjà affecté |
| 2) Fonds de roulement | 6) Règlement d'emprunt |
| 3) Réserve parc | 7) Subvention |
| 4) Surplus eau | 8) Surplus égout |



Stationnement hivernal à Richelieu



Comme à chaque année, il existe beaucoup de questions et d'interrogations à Richelieu au sujet du stationnement de nuit l'hiver. Pourquoi ne peut-on stationner la nuit dans les rues l'hiver alors qu'en été on le permet? La raison est fort simple. Nous avons besoin de rues dégagées une partie de la journée afin de bien déneiger et de permettre une circulation efficace en saison hivernale. La nuit entre 2h et 7h est le moment choisi pour faire ce travail, et ainsi, faciliter le départ de la grande majorité des travailleurs pour leur emploi. Apparence de neige ou pas, le règlement s'applique du 1^{er} décembre jusqu'au 31 mars.

Pour les employés de la Ville, la conduite d'un véhicule lourd rempli de calcium et d'abrasif avec une lame avant et de côté pour pousser la neige, n'est pas de tout repos et exige une attention particulière. S'ils doivent zigzaguer entre des voitures stationnées en plus, ce travail devient des plus compliqués. Nous demandons donc la collaboration de nos citoyens afin de garder notre ville très bien déneigée et de maintenir cet avantage pour le bien de tous.

Pour cet hiver, la Ville de Richelieu, à titre de projet pilote, permettra le stationnement la nuit mais à certaines conditions, selon son nouveau règlement 19-R-218. En voici quelques articles;

Article 4. « *le stationnement est permis lorsqu'une levée d'interdiction est émise.* »

Article 5. « *Il appartient à tout propriétaire de véhicule de s'assurer quotidiennement de l'existence d'une levée d'interdiction avant de laisser son véhicule stationné sur un chemin public entre 2 h et 7 h.* »

Article 6. « *Lors du déclenchement d'une levée d'interdiction, celle-ci est annoncée au plus tard à 17 h.* »

Article 7. « *Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction de responsabilité absolue et est passible d'une amende de 50 \$ à 200 \$.* »

Article 9. « *le pouvoir de faire procéder au déplacement ou au remorquage et remisage d'un véhicule stationné en contravention au présent règlement* » « *le remorquage s'effectue aux frais du propriétaire du véhicule,* »

Voici certaines précisions concernant une levée d'interdiction. La Ville de Richelieu peut lever l'interdiction de stationner et l'annoncera par une ligne info téléphonique. Les citoyens pourront s'en informer au 450 658-1157, poste 1. S'il y a une levée d'interdiction, elle sera annoncée au plus tard à 17h. Cette levée n'est valide que pour la nuit suivante. Il est donc de la responsabilité de chacun de vérifier, à chaque jour, s'il peut laisser son véhicule dans la rue durant la nuit.

Le but de la Ville de Richelieu n'est pas d'enregistrer des revenus d'amendes mais plutôt de s'assurer que les rues seront libres pour les manœuvres de déneigement. De plus, la décision de tolérer ou pas le stationnement la nuit sera prise par les autorités compétentes, selon leur jugement. Nous vous demandons donc votre collaboration afin de favoriser l'harmonie.

Le budget 2019



Le budget 2019 indique des revenus prévus de 7 125 518\$, une augmentation de 3,68% en comparaison avec 2018. La combinaison d'une hausse du taux de base de 1,5% et de l'ajout de nouvelles constructions dont plusieurs rénovations, nous permettra d'atteindre les revenus nécessaires pour les dépenses prévues en 2019. En prenant l'IPC de statistiques Canada de la région de Montréal, l'augmentation du taux de base à 1,5% retenue par le conseil municipal de la Ville de Richelieu est inférieure de 0,7%. Le travail a été gigantesque mais nous avons réussi à le faire. Il faut calculer toutes les augmentations des quotes-parts des organismes que nous devons absorber années après années et qui influencent toujours notre budget.

Nous avons maintenu un taux de taxation très concurrentiel avec les autres municipalités de notre région. Les taxes spécifiques de l'eau potable et l'assainissement des eaux seront majorées de 5\$ chacune. La vidange des fosses septiques et la sécurité publique seront maintenues au même taux encore cette année. La venue du bac brun (Organibac) influence légèrement notre budget, la première année d'opération étant complétée un ajustement à la hausse a dû être affecté mais elle coïncide avec un nouveau contrat de collecte des matières résiduelles de la MRC. D'un côté, le coût du bac brun augmente mais celui des matières résiduelles diminue. Le coût total pour la collecte de toutes les matières résiduelles et sélectives est de 194,59\$ pour 2019 versus 189,59\$ pour 2018 soit une hausse de 5\$. N'oublions pas que la capacité de payer de nos citoyens est notre préoccupation constante. Le budget 2019 est très réaliste et nous maintenons le cap vers une saine gestion de notre ville. Encore cette année, l'équilibre est atteint entre les services offerts à la population et la capacité de payer de nos citoyens, sans diminuer la qualité de nos services.